

Communauté de Communes

DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMESCommunauté de
Communes du Pays
des Paillons

OBJET :

Remplacement du 7eme
vice-président

Décision n° 22 09 14

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 29 septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

Etaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda,, Jean-Marc Rancurel Mesdames Christine Beille-Toursher, Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Mesdames Lykke Saviane, Nadine Ezingear, Monsieur Alain Michellis Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Michel Lottier par Madame Evelyne Laborde, Monsieur Michel Calmet par Monsieur Jean-Marc Rancurel, Monsieur Gérard De Zordo par Monsieur Francis Tujague, Madame Christiane Blanc-Ricort par Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton

Madame Béatrice Ellul a été nommée secrétaire de séance

Vu la lettre de monsieur Joël Gosse adressée au préfet informant de sa démission de ses fonctions de maire et de 7eme vice-président de la CCPP en date du 9 septembre 2022 ;

Vu la notification de l'acceptation de cette démission par le Préfet du département au président de la CCPP le 19 septembre 2022 ;

Vu l'article L 2122-14 du CGCT portant obligation pour le conseil municipal de procéder au remplacement dans le délai de quinzaine à compter de l'acceptation de la démission du préfet ;

Vu l'article L 5211-2 qui par renvoi aux dispositions de l'article L 2122-14 du CGCT impose aussi le remplacement du vice-président démissionnaire dans les mêmes conditions ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°21 11 02 du 18 novembre 2021, fixant à 10 le nombre de Vice-présidents ;

Considérant la démission de Monsieur Joël Gosse et les obligations induites par les dispositions du CGCT, le président propose au conseil communautaire :

- de constater la démission de monsieur Gosse
- de confirmer le nombre de vice-présidents de 10 membres
- de procéder à l'élection d'un remplaçant ou d'une remplaçante de monsieur Gosse au poste de 7^{ème} Vice-Président

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président,
après en avoir délibéré,**

-Constate la démission de Monsieur Joël Gosse,

AR Prefecture

006-240600593-20220929-CC220914-DE
Reçu le 30/09/2022
Publié le 30/09/2022

-Décide de maintenir le nombre de vice-présidents à 10 membres,

-Décide de procéder à l'élection d'un remplaçant ou d'une remplaçante de Monsieur Joël Gosse au poste de 7ème Vice-Président de la CCPP

Nombre de conseillers en exercice : 30

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 30

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Michel Lottier, Gérard Branda,, Jean-Marc Rancurel Madame Christine Beille-Toursher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingeard, Monsieur Alain Michellis Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo

Contre : /

Abstentions : /

Décision n° 22 09 14

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
B. ELLUL**

**LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA**